

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VUE
SEANCE DU MARDI 23 SEPTEMBRE 2014

ETAIENT PRESENTS : Christophe BOCQUET, Annie CHAUVET, Patrick LEHOURS, Odile NORMAND, Benjamin LERAY, Ginette WERLER, Franck SULPICE, Nadia THOMAS, Stéphane GOOSSENS, Laurent GROLLIER, Christian ROCHERY, Nadège HALLIER

ETAIENT EXCUSES : Franck PARIS, Johanna BERTIN

ETAIT ABSENTE : Sabrina CLEDES

.....

DCM 2014 – 0901 – AMENAGEMENT FONCIER –PROGRAMME DE TRAVAUX CONNEXES ET AVIS SUR LES PLANS ET LISTES DES CHEMINS ET VOIRIE MIS A JOUR

Dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier, agricole et forestier de Vue, Frossay, Cheix-en-Retz, Rouans, Arthon-en-Retz et Chéméré, le programme correspondant aux travaux connexes est présenté au conseil municipal. Il est précisé que le financement des travaux connexes est assuré à 100 % par le conseil général, maître d'ouvrage routier. Une convention entre la commune de Vue et le Conseil Général fixera les modalités de ce financement et inclura l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Une convention entre les communes de Vue et Frossay, Arthon-en-Retz et Chéméré déterminera les conditions de prise en charge de la totalité de la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes sur le périmètre concerné.

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE la délégation de prise en charge de la maîtrise d'ouvrage de la totalité des travaux connexes sur le périmètre des communes de Vue et Frossay, Arthon-en-Retz et Chéméré, dans les conditions financières précisées ci-dessus et ci-dessous ;

DIT que la convention doit stipuler précisément la prise en charge de la totalité des frais liés aux travaux connexes y compris ceux incombant aux services administratif et technique de la commune de Vue, les frais de mission des élus en charge du suivi du projet, les frais engendrés par un soutien d'un cabinet d'études au maître d'ouvrage et tous les frais autres liés à cette opération ;

AUTORISE le Maire à signer la convention financière avec le Conseil Général de la Loire-Atlantique après ajout de la précision du paragraphe stipulé ci-dessus ;

Après avoir étudié le plan et la liste des chemins et voirie à supprimer, à créer et à modifier proposés par le conseil général, le Conseil Municipal, après délibération, sur proposition du maire et de la commission,

EMET UN AVIS RESERVÉ sur le plan et la liste des chemins et voirie présentés selon le tableau annexé à la présente délibération.

Le Maire précise à l'assemblée que lors de l'enquête publique toutes les remarques devront être notées dans le registre d'enquête notamment la proposition de raccordement du hameau « La Hamoyère » à la déviation.

DCM 2014 – 0902 - PLAN LOCAL D'URBANISME – APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 03

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le commissaire enquêteur chargé du dossier « modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme » a remis son rapport et conclusion suite à l'enquête publique ayant eu lieu du 23 juin au 23 juillet 2014 et émis un « avis favorable » au projet de modification.

Il rappelle que les points à modifier portaient sur :

- . un changement d'affectation partiel, en secteur de la zone 1AUlz (équipements publics) au profit de la zone 1AUBz (habitat)
- . une adaptation des dispositions du règlement de la zone 1AUBz, relatif à la réalisation de la ZAC de la Fontaine aux Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

STIPULE que le zonage 1AUlz destiné à des équipements publics n'a pas été créé en vue de réduire d'éventuels impacts liés à l'habitat sur les espaces naturels mais pour répondre aux besoins définis par la commune dans le cadre de son projet urbain.

La nature des équipements publics à créer n'était pas précisément déterminée, rien ne permet de déduire que la vocation d'habitat individuel ait plus d'impacts sur le milieu environnant qu'une salle des fêtes ou une résidence seniors collective. Le zonage 1AU correspond dans les deux cas (1AUbz ET 1AUlz) à une destination d'urbanisation impliquant les mêmes exigences d'infrastructure.

DECIDE :d'approuver le projet de modification du plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

DCM 2014 – 0903 - TAXE D'AMENAGEMENT (TA) – EXONERATION DES ABRIS DE JARDINS

Le Conseil Municipal, sur les explications du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire la Taxe d'Aménagement au taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal ;

DECIDE d'exonérer les abris de jardins non soumis à permis de construire.

DCM 2014 – 0904 - TRAVAUX SALLE MUNICIPALE / MAISON DE LA SANTE – COORDONNATEUR MISSION S.P.S.

Après délibération, le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à lancer une consultation pour désigner le coordonnateur SPS qui aura en charge la mission SPS sur l'ensemble des travaux devant être réalisés dans le cadre de l'aménagement de la salle municipale et des toilettes publiques.

DCM 2014 – 0905 - SUBVENTION COMMUNALE – DEMANDE DU C.C.A.S

Les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) se sont réunis le 23 septembre

CONSIDERANT la demande du CCAS, le Conseil Municipal, après délibération,

VOTE une subvention communale supplémentaire au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 375,00 €.

DCM 2014 – 0906 - RAPPORT D'ACTIVITES 2013 – COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR PAYS DE RETZ

Le rapport annuel d'activités 2013, établi par la communauté de communes Cœur Pays de Retz, doit être présenté au conseil municipal de chaque commune adhérente. Ce rapport a été présenté en réunion le 5 juin dernier à Ste Pazanne et vu par chaque membre du conseil municipal, Après avoir pris connaissance du rapport, **PREND ACTE** du rapport annuel 2013, établi par la Communauté de Communes Cœur Pays de Retz.

AFFAIRES DIVERSES

. création d'un conseil de développement

La communauté de communes Cœur Pays de Retz a créé un « conseil de développement » et le Maire informe l'assemblée que trois personnes ont été proposées pour y siéger :

Patrick Lehours (représentant des élus)

Gérard Batard (représentant du monde associatif)

Pascal Fourni (représentant du monde des artisans)

. altercation à l'école

Le Maire informe l'assemblée qu'une altercation relativement agressive entre un particulier et les agents employés à l'école a eu lieu les 18 et 19 septembre à 12h30 lors de la montée dans le car des enfants pour se rendre à la cantine.

- la gendarmerie est prévenue
- Le conseil général sera contacté au plus vite afin de faire des bandes « zèbras » matérialisées au sol
- Il sera demandé au chauffeur du car de stationner devant l'arrêt « lila » tout le temps de l'attente et d'arriver seulement à l'heure pour le ramassage des enfants dans la mesure où aucun car « lila » n'utilise l'arrêt pendant ce laps de temps.

. projet d'école

L'assemblée propose une rencontre avec la Directrice afin de connaître, hormis l'aspect financier, l'aspect éducatif du projet. Les élus disent ne pas pouvoir s'engager sur le budget 2015.

. rapport commission intercommunale « environnement »

Le Maire donne un compte-rendu de la dernière commission « environnement » dont le vif du sujet portait sur le projet « déchetterie ». Un débat s'ouvre qui fait ressortir que la mise en place du tri à « la levée » peut entraîner insalubrité, dépôt sauvage et pollution avec des containers qui regorgent de détritrus. Il est dit que le fait d'éloigner les services à la population peut augmenter l'incivisme des individus.

Des réunions publiques d'information vont être programmées prochainement par la communauté de communes Cœur pays de Retz.

. le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 28 octobre (19h00 séance privée avec Besnier Aménagement – 19h30 séance publique informant des découvertes suite aux fouilles archéologiques – 20h00 séance du conseil municipal).

. Actuellement, le sujet « mutualisation » fait l'objet de réflexions intercommunales, Ginette Werler demande « dans quelle mesure le conseil municipal peut être interrogé et associé à cette réflexion ? »

Elle émet le souhait de voir cette réflexion portée au niveau communal.

Patrick Lehours informe l'assemblée que des bureaux d'études ont été consultés pour mener à bien ce projet en collaboration avec les communes.

. site internet

Benjamin Leray informe les élus que le site internet est en évolution. Ils se disent favorables au fait de créer un trombinoscope, élus et agents communaux, à insérer au site internet.
